



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1989-1990

SEANCE DU MARDI 12 JUIN 1990

COMMISSION PLENIERE

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

	Pages
	<u> </u>
<i>Excusés</i>	2
<i>Ordre des travaux</i>	2
<i>Interpellations</i> (art. 59 du règlement):	
— de M. Detremmerie à M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique, sur « la fermeture de deux sections de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Mouscron »	2
Orateurs: MM. Detremmerie, Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique, Monfils, Ylieff, Detremmerie.	
— de M. Ducarme à M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif, concernant « les problèmes d'enseignement en Communauté française »	5
Orateurs: MM. Ducarme, M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique, Neven, Féaux, ministre-président de l'Exécutif, Ducarme, Biefnot, Mme la Présidente, MM. Ducarme, Biefnot, Ducarme, Féaux, Monfils, Féaux, Gol, Féaux, Ducarme, Nothomb.	
<i>Proposition de résolution</i> (dépôt)	15

Présidence de Mme Spaak, Présidente

La séance est ouverte à 14 h 05.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — La séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Urbain et Van der Biest, en mission à l'étranger; M. Hatry, retenu par d'autres devoirs; M. Donfut, à l'étranger; M. André Antoine, pour raisons familiales; M. Tasset, empêché.

ORDRE DES TRAVAUX

Mme la Présidente. — Au cours de sa réunion du mardi 5 juin 1990, et conformément à l'article 59, paragraphe 5 du règlement, la conférence des présidents a fixé l'ordre des travaux de la présente commission plénière, dont vous avez eu connaissance.

M. André Antoine ne pouvant assister à notre réunion de cet après-midi, son interpellation est reportée.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, nous passons à la première interpellation.

INTERPELLATION DE M. DETREMMERIE A M. YLIEFF, MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR « LA FERMETURE DE DEUX SECTIONS DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE A MOUSCRON »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Detremmerie pour développer son interpellation.

M. Detremmerie. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues, si je me permets d'intervenir à nouveau au sujet de la fermeture des sections à Mouscron, malgré le peu, sinon l'absence totale, d'espoir de voir la situation se modifier, c'est pour éviter qu'elle ne se reproduise.

Je rappellerai brièvement les faits.

Deux sections de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Mouscron ont été fermées récemment. Cela à quelques semaines à peine de la fin de l'année scolaire.

Il s'agit du graduat en comptabilité et informatique de gestion et des cours professionnels secondaires inférieurs de carrosserie.

Au moment de la fermeture, le graduat était suivi par 11 élèves, les cours de carrosserie par 22 élèves!

Monsieur le ministre, vous aviez bien sûr raison en ce sens que l'établissement aurait dû appliquer la circulaire existante. Cependant, vu le nombre d'élèves inscrits aux cours, si une demande avait été faite d'une façon adminis-

trative un peu particulière avec la collaboration du FOREm, ces deux sections auraient pu être maintenues cette année-ci.

Ce que je reproche à cette décision, c'est son caractère tardif. Finalement, les seuls qui en sont frappés sont des innocents, c'est-à-dire les étudiants. Je ne puis l'admettre, même en tenant compte d'une erreur administrative incontestable.

Aussi, voudrais-je vous donner lecture de deux lettres qui décrivent particulièrement bien le climat de ces derniers jours et qui, parmi le nombreux courrier que nous recevons actuellement, doivent nous inciter à la réflexion pour que des semblables situations, par exemple des fermetures, ne se reproduisent pas dans l'enseignement général.

La première lettre émane de la direction de plusieurs écoles secondaires du Hainaut occidental. Elle est ainsi libellée:

« A l'heure qu'il est, nos excellences ministérielles, par un jeu de glissement de responsabilités financières et par quelques coupes sombres, ont tenté de calmer une colère légitime des enseignants, colère qui est loin d'être apaisée car aucune solution structurelle et à long terme n'a été proposée. A un moment où la qualité de notre enseignement est reconnue par la plupart de nos voisins, à un moment où la conjoncture économique n'a jamais été aussi favorable pour notre pays, l'on n'est pas encore parvenu à dégager les ressources qui permettront de maintenir le haut niveau de la formation de notre jeunesse. Qui plus est, on a dévalorisé davantage encore l'enseignement par le tour de passe-passe récent sans résoudre le problème du malaise ni percevoir l'importance des ressources indispensables pour maintenir un niveau de formation adapté aux besoins de demain.

On a dévalorisé l'enseignement! Il est évident que l'augmentation des traitements de 2 p.c. était prévue depuis longtemps. Mais, pour trouver les moyens de cette augmentation, on a notamment réduit les subsides de fonctionnement, indispensables tant pour les élèves et leur accueil que pour le maintien d'un outil de qualité.

Globalement l'enseignement n'a rien gagné et, vu l'accroissement du coût de la vie, il est en train de voir ses ressources s'étioler: ces 2 p.c. sont un leurre car l'enseignant ne sera pas spécialement satisfait malgré cette hausse rabotée par l'impôt. L'école où il travaille disposera de moins de moyens pour le chauffage, la maintenance du matériel, l'entretien des locaux, l'achat d'outils pédagogiques plus adaptés...

Mais le malaise enseignant n'est pas seulement dû à un aspect financier. On accuse l'école au vu des échecs que certains élèves y rencontrent. On oublie que l'école accueille maintenant tous les élèves, jusque 18 ans, même s'ils ne sont pas motivés. L'école compte encore de très bons enseignants, compétents, pleins de dynamisme et de bonne volonté, aussi nombreux qu'avant. Mais la société dans laquelle nous vivons ne génère pas spécialement le goût de l'effort et la volonté de progresser. Et certains parmi les élèves n'ont pas la force, au sein de ce climat de consommation distributive, de lutter et d'aspérer au progrès par l'étude rigoureuse et l'effort continu. »

Ceux qui suivent les cours de promotion sociale ont cette rigueur, ce sens de l'effort.

«La société est bien davantage responsable de cet échec que les enseignants qui cherchent de multiples façons une parade à ce climat. Jamais on n'a vu autant de recherches et d'efforts pédagogiques qui ont pour but la motivation des élèves. Il est notoire que l'enseignement est un des seuls domaines où la formation continue n'est pas assurée par les pouvoirs de tutelle sur le plan financier et sur le plan horaire. La contribution personnelle et le sacrifice des temps de loisir sont le seul moyen actuel d'assurer cette formation.

Face à cela, l'enseignant est considéré comme un paria. Il serait souhaitable que les meilleurs esprits et des gens de talent soient chargés de la formation de la jeunesse. Les directeurs qui sont confrontés au remplacement d'un malade ou au recrutement d'un nouvel enseignant ne trouvent plus, dans bien des domaines, de candidats. La carrière d'enseignant est assez uniforme, comporte peu de possibilités de promotion et, en outre, tout effort particulier et toute recherche de qualité ne seront jamais sanctionnés par une quelconque mise en valeur si ce n'est la satisfaction personnelle ou la rare reconnaissance d'un parent ou d'un élève. Des gens dynamiques et compétents, qui comptaient s'orienter dans cette carrière, voyant peu de possibilité d'y mener une vie de progrès et d'épanouissement, changent tôt ou tard et choisissent un domaine qui correspond mieux à leurs aspirations légitimes.

A l'heure qu'il est, nous pouvons prévoir pour bientôt, pour nombre de matières, une grande pénurie d'enseignants porteurs du titre requis et des gens moins formés et moins motivés au point de départ les remplaceront. Cela ne fera qu'aggraver le problème et nos ministres ne pourront qu'entériner les multiples demandes de dérogation qui leur seront adressées. Car la relève n'est pas prête. Des gens formés pour l'enseignement, en trop petit nombre déjà, vont prendre d'autres voies. Parmi les élèves qui terminent cette année l'enseignement secondaire, très peu ont envie, mieux informés de certains aspects, d'envisager une formation dans le monde de l'éducation.

La féminisation de la profession est déjà fort avancée, très avancée même et ces enseignantes sont très compétentes. Très peu de candidats masculins se présentent. Or, ce n'est pas être arriéré que d'estimer qu'il est bon que les élèves aient de temps en temps affaire, pour une formation équilibrée, à des messieurs. Bientôt 80 p.c. des enseignants seront des dames. Il faut dire que pour un jeune qui choisit une profession, être certain que son épouse, qu'il ne connaît peut-être pas encore, devra travailler car il ne pourra subvenir seul aux besoins de son foyer, n'est pas très encourageant. Un licencié en mathématiques peut espérer, en quittant l'enseignement, gagner le double dans le privé. Il est certain qu'une revalorisation financière adéquate et une plus grande possibilité de reconnaître les mérites des gens dynamiques et compétents, qui peuplent et peupleront le monde de l'enseignement, résoudre pas mal des problèmes qui se posent et se poseront sous peu avec acuité.

Le ministre Yliff semble ne rien connaître à la gestion financière et aux problèmes matériels d'une école de l'enseignement subventionné.

Nous sommes prêts à lui en donner l'exemple concret s'il le souhaite. Précisons d'abord que les subsides de fonctionnement n'ont plus été indexés depuis de nombreuses années ce qui n'a pas freiné l'accroissement des prix des services et des produits.

Dans le budget d'une école, il est bien des postes qui s'imposent et qu'on ne peut modifier: l'énergie, et les services — chauffage, eau, électricité, téléphone, frais postaux, assurances —; le personnel d'entretien dont le

salaires est indexé; le matériel et l'outillage nécessaires à l'entretien et à la réparation des bâtiments. Quand ces postes ont été évalués, s'il reste quelque chose, on peut seulement songer au matériel pédagogique, à l'achat d'un ordinateur, à l'embellissement d'une classe peu agréable... mais ce n'est bien souvent qu'un rêve et l'on conjure le sort pour que les hivers continuent à être cléments, pour qu'une chaudière ne doive pas être remplacée, sinon ce sont les dettes.

Dans les écoles techniques et professionnelles, il n'est plus possible d'acquérir du matériel performant pour la formation immédiate des élèves, matériel qui soit en rapport avec les exigences croissantes des entreprises et des industries. Dans son attention particulière, la Communauté a versé cette année les subsides de fonctionnement avec quelques mois de retard et les factures s'accumulaient, certaines se faisant pressantes... Des directions ont été obligées de recourir à l'emprunt, ce qui n'est pas fait pour améliorer leur situation budgétaire. Et c'est en prélevant 5 p.c. de ces subsides de fonctionnement que nos excellences ont pu augmenter les traitements des enseignants de 2 p.c.

Les hommes politiques qui ont à cœur l'avenir de notre pays et de notre Communauté ont le devoir, car ils en sont chargés par les citoyens, de résoudre de façon plus durable et plus dynamique le malaise de l'enseignement et de ne pas se contenter de mesures partielles sans perspective et solutions à plus long terme.

C'était une première lettre qui m'a particulièrement frappé dans le nombreux courrier que je reçois. Une seconde est semblable. Elle est adressée aux parents. Elle a comme introduction une phrase très significative: «Si l'Enseignement coûte trop cher, essayez l'ignorance.» C'est une parole de Lincoln.

Voici le texte de la lettre:

«La lettre que nous vous adressons aujourd'hui a pour but de vous préciser notre position face aux remous qui agitent le monde enseignant.

Vous vous en doutez bien, le corps enseignant n'a pas une tendance rapide à se mettre en grève parce qu'il souhaite trop qu'un travail sérieux soit réalisé avec les jeunes qui lui sont confiés. Si donc, il s'y est engagé massivement et sans hésitation, c'est pour des raisons financières, certes, mais aussi beaucoup plus profondes et récurrentes: c'est d'un malaise de société qu'il est question et qu'il s'agit de prendre en charge à long terme ensemble, vous et nous, si nous voulons encore parler de projet éducatif véritable en 1992!

A cet effet un groupe d'élèves de classes terminales et de professeurs se sont réunis plusieurs fois durant la grève; le résumé de leurs réflexions vise à une prise de conscience plus durable et plus globale de tous les problèmes que soulève l'enseignement. Nous espérons de la sorte ajouter notre pierre à la construction d'une opinion publique mieux informée et plus apte à orienter le travail de nos hommes politiques.

Depuis 1974, la crise économique a poussé le monde politique à déplacer les priorités. L'éducation de la jeunesse belge, qui bénéficiait de 23,4 p.c. du budget, a vu progressivement se réduire à 14 p.c. la sollicitude que lui accorde aujourd'hui l'État, et donc la société. S'il n'est pas difficile de comprendre que les politiciens, essentiellement préoccupés de rester au pouvoir, ont chaque fois préféré les investissements à court terme, dont les retombées électorales sont immédiates, il est plus difficile d'admettre que toute une société ait cautionné un tel démantèlement de son système éducatif. Or les gouvernements successifs

d'hier, libéraux et sociaux-chrétiens (Martens-Gol) ont, par des « Val Duchesse » répétés et meurtriers, systématiquement découragé tous les efforts et les initiatives des enseignants. Et aujourd'hui, socialistes et sociaux-chrétiens (pour les mêmes motifs!), s'exclament qu'il n'y a pas d'argent. Où sont donc passés les 23,4 p.c. — 14 p.c. = 9,4 p.c. d'hier?

Il est donc bien clair que le seul problème est un problème de volonté politique responsable et d'information de l'opinion publique... L'argent ne manque pas,... reste à savoir si nos hommes politiques préféreront l'investir à long terme, au bénéfice d'une jeunesse qui fera la prospérité de demain, ou si, comme hier, ils choisiront leur intérêt à courte vue, et uniquement électoral, quitte à hypothéquer l'avenir de notre pays.

Quelles richesses alors assureront le bien-être des retraités de demain?»

Je pourrais continuer cette lecture ou trouver d'autres lettres dans ce sens là...

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Vous êtes hypocrite, monsieur Detremmerie, épargnez-moi ce numéro!

M. Detremmerie. — Monsieur Ylieff, si vous prêtiez un peu plus d'écoute au monde enseignant, si vous étiez un peu moins désinvolte en certaines circonstances avec le monde enseignant...

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Les hypocrites ne sont pas absents de cette assemblée!...

M. Detremmerie. — Vous aviez ici l'occasion de prouver votre intérêt, au-delà des paroles, par des actes très concrets.

En fait, à Pâques, à la suite d'une erreur administrative, vous avez décidé de fermer les deux sections. Concrètement, cela signifie que sur les 30 élèves inscrits, plus de la moitié n'a pas l'occasion de présenter les examens et d'obtenir le diplôme amplement mérité. Il s'agit de cours de promotion sociale, les élèves sont donc super motivés pour s'engager à suivre des cours au-delà des heures de travail. Et avec la désinvolture qui est la vôtre, vous prenez une telle décision! Je n'ignore pas que tout cela ne vous touche guère...

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Votez contre le gouvernement et contre notre Exécutif! Ayez le courage de vos opinions.

M. Detremmerie. — Je l'ai fait en d'autres circonstances. Si réellement, politiquement, vous l'aviez voulu, vous aviez la possibilité de prendre semblable mesure au début de l'année.

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Allez donc vous lamenter ailleurs!

M. Detremmerie. — Vous pouvez dire cela à certains parlementaires, mais vous ne pouvez le dire au monde enseignant. Un jour viendra où les enseignants et les parents n'accepteront plus votre façon de faire. Il est facile de se moquer, mais si vous étiez davantage à l'écoute du monde enseignant, si vos décisions tenaient compte du travail des enseignants et du sérieux des étudiants, vous seriez davantage respecté, quelle que soit votre opinion politique. On ne respecte pas un ministre en fonction de

son opinion politique, mais en fonction de ses réalisations pratiques dans le secteur qui lui a été confié.

Par votre façon de faire, vous avez prouvé votre manque de sérieux. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Ylieff, ministre.

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, j'ai comme chacun d'entre nous à la fois des qualités et des défauts, et mes défauts sont certainement en plus grand nombre que mes qualités. Mais je ne supporte pas l'hypocrisie. Et je voudrais demander à M. Detremmerie d'avoir au moins le courage de ses opinions, et s'il n'approuve pas la politique ou les intentions de l'Exécutif, qu'il soit conséquent avec lui-même et trouve le courage de voter contre l'Exécutif. Car les décisions et les intentions auxquelles il s'est référé ont été approuvées par M. Grafé. Heureusement, j'ai pris mes précautions, et j'ai fait en sorte que le projet de décret...

M. Monfils. — Monsieur Ylieff, les parlementaires ont encore le droit de s'exprimer au Parlement, ou alors, que l'on supprime le Conseil de la Communauté française.

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Monsieur Monfils, si les parlementaires ont leur mot à dire au Parlement, les ministres doivent, eux, pouvoir donner réponse aux questions. Je répète donc que je ne supporte pas le comportement de M. Detremmerie, qui appartient à la majorité, et qui pourfend des projets ou des intentions de la majorité qui ont été approuvés par le porte-parole de son parti à l'Exécutif, M. Grafé. Et M. Grafé a signé, séance tenante, lors d'une récente réunion de l'Exécutif, le projet de décret qui augmente les minervals, les droits d'inscription, qui diminue les subventions de fonctionnement dans l'enseignement secondaire général, dans l'enseignement technique et professionnel, y compris catholique.

M. Detremmerie. — Je ne l'accepte pas et je voterai contre.

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Pour une fois, vous allez peut-être vous montrer courageux et vous ne prendrez plus la fuite. Cela nous changera!

En ce qui concerne la question que vous m'avez posée, je tiens à préciser que j'applique la loi et les règlements, la loi et les décrets votés par les parlementaires. Si vous me reprochez de respecter les lois et les règlements...

M. Detremmerie. — Il fallait le faire au premier trimestre! C'est cela que je vous reproche!

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — ... je vous renverrai à d'autres assemblées. J'estime avoir scrupuleusement respecté les lois et les règlements.

M. Detremmerie. — Avec des mois de retard!

Mme la Présidente. — Monsieur Detremmerie, vous aurez la parole après la réponse du ministre.

M. Ylieff, ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique. — J'ai pris ma décision sur base d'un rapport établi par des vérificateurs et par l'administration. Je ne suis pas responsable du fait qu'une école déclare 12 élèves alors qu'en réalité, il n'y en a que 6. Peut-être est-ce de pratique courante dans votre commune, monsieur Detremmerie,...

M. Detremmerie. — C'est dans « votre » enseignement de l'État que cela se passe.

M. Ylieff, ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique. — ... mais dans les écoles de la Communauté française, tant que je serai ministre, les lois et les règlements seront respectés. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Detremmerie.

M. Detremmerie. — Monsieur le ministre, je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une école communale, mais d'une école de la Communauté française donc ex-enseignement de l'État. C'est donc effectivement de votre réseau qu'il s'agit. Le bourgmestre ne doit pas intervenir dans semblable école: elle dépend entièrement de vous tant au niveau de l'inspection qu'au niveau du pouvoir organisateur. La décision n'incombait donc nullement au bourgmestre, mais au ministre.

Par ailleurs, je ne reproche pas qu'on ferme une section qui ne répond pas aux normes. En revanche, je n'admets pas que cela ait été fait avec un tel retard. J'aurais admis qu'on refuse de garder cette section à la Toussaint ou en période normale, mais pas aux vacances de Pâques, à quelques semaines seulement des examens et de la fin de l'année scolaire.

Il n'y avait plus alors aucune autre possibilité de trouver une section semblable dans l'entité et dans la région pour permettre la poursuite de ces cours. Cela signifie donc que plus de la moitié de ces étudiants ont dû abandonner des études entamées depuis plusieurs mois, suite à votre façon de procéder dans l'enseignement de la Communauté française. Voilà la réalité. (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

Mme la Présidente. — La discussion est close.

INTERPELLATION DE M. DUCARME A M. FEAUX, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT « LES PROBLEMES D'ENSEIGNEMENT EN COMMUNAUTE FRANÇAISE »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Ducarme pour développer son interpellation.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, j'espère que la majorité va retrouver un semblant de sérénité afin de permettre à l'opposition de s'exprimer.

Je souhaiterais que M. Ylieff se montre bon élève, pour une fois, et qu'il puisse écouter mon intervention sans m'interrompre, pour autant que son tempérament le lui permette.

Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, messieurs les ministres, chers collègues, le 23 avril dernier, le chef de groupe PRL, au Conseil régional wallon, et le chef de groupe PRL, au sein de notre assemblée,

ont demandé aux présidents respectifs l'organisation d'une séance commune du Conseil de la Communauté française et du Conseil régional Wallon.

Cette séance commune devait avoir trait aux éventuelles interventions de la Région pour débloquent le budget de la Communauté.

Cette séance conjointe fut refusée aux parlementaires: ceux-ci n'eurent donc pas l'occasion de s'exprimer et de mettre leur expérience et leur connaissance des dossiers au service de leur communauté et de leur région.

Les deux Exécutifs préférèrent — et c'est visible aujourd'hui — bricoler ensemble le montage qui, dans leur esprit, devait leur permettre de mettre un point final au mécontentement des enseignants.

Les conséquences furent immédiates. Les manifestations se sont amplifiées, les écoles en grève ont fermé leurs portes et les élèves, au lieu de préparer leurs examens, ont rejoint les enseignants dans la rue.

Chaque jour, ils furent — ils sont toujours — de plus en plus nombreux à dénoncer les carences, les manquements, l'irresponsabilité d'un Exécutif profondément divisé — sa majorité l'est aussi, comme nous venons de le voir —, incapable de se dépêtrer d'un contrôle budgétaire et d'une querelle idéologique opposant les deux ministres de l'enseignement.

Devant l'ampleur des difficultés, j'ai, au nom des parlementaires libéraux, écrit, le 16 mai dernier, à Mme la Présidente de notre Conseil pour lui demander une convocation urgente de notre assemblée, arguant du fait que: « les citoyens de notre Communauté ne comprendraient pas que leurs élus ne provoquent pas de toute urgence un débat sur cette question essentielle, alors que ce débat se déroule effectivement dans la rue depuis plusieurs jours et qu'il importe au plus tôt, au moment où va se dérouler dans nos établissements scolaires la période difficile des examens, que nos écoles retrouvent tout leur calme et leur sérénité ». C'est ce que j'écrivais il y a un mois d'ici.

Si, à ce moment-là, madame la Présidente, votre bureau — j'insiste sur la responsabilité de celui-ci — avait permis au débat de réintégrer l'enceinte parlementaire, les enseignants auraient au moins eu la conviction que l'ensemble de la classe politique francophone se préoccupait de leurs problèmes, de leurs revendications et de leurs craintes et qu'elle était décidée à y apporter une solution durable.

Il faut qu'on sache que la majorité PS-PSC et FDF a préféré cadenasser notre Parlement au risque de lui ôter toute crédibilité aux yeux des enseignants et de la population francophone. Elle a donc préféré faire courir ce risque à l'assemblée que vous présidez.

Chacun, dans la rue, sait ou croit pouvoir affirmer aujourd'hui que la Communauté n'est pas une institution viable, qu'elle n'a comme seul recours que la mendicité auprès de la Région et du gouvernement national. Tel est bien le message — le seul! — qui est passé dans l'opinion publique. En effet, refusant un débat dans le cadre duquel vous auriez eu la possibilité de vous exprimer devant le Parlement des francophones, vous avez préféré que le message qui passe dans la presse — notamment à la télévision et à la radio — mette à mal l'existence même de la Communauté française. C'est une responsabilité majeure. Je ne sais si l'Exécutif a, à l'époque, demandé à une majorité du bureau de cadenasser le Parlement mais le résultat est très clair: vous n'ôtez plus de l'esprit d'un grand nombre de francophones que la Communauté dont

vous présidez l'Exécutif — d'aucuns vous appellent même le Premier ministre des francophones de Belgique — est actuellement quasi caduque et s'est engagée dans une voie qui va la désagréger.

Face à cette réaction de l'opinion, il convient même de s'interroger quant à l'attitude des autres niveaux de pouvoir. Les réponses nous arrivent de jour en jour. Le gouvernement national lui-même ne s'est d'ailleurs pas privé de répondre, d'abord par la bouche de M. Moureaux et ensuite — pas plus tard que dimanche, sur les antennes de la RTBF — par celle du Premier ministre: Non! Rien du tout! Même pas des cacahuètes, cette fois, pour les francophones!

Cette réponse ne faisait d'ailleurs que répéter la sentence déjà prononcée par le *Vlaamse Raad*: il n'est pas question de transférer la totalité de la redevance radio-télévision aux Communautés, pour la simple et bonne raison que la loi de financement que vous avez votée, assure la viabilité florissante de la Communauté flamande et l'asphyxie de la Communauté française.

Vous avez donc refusé de convoquer la réunion d'urgence sollicitée par le groupe PRL et ce n'est qu'aujourd'hui, un mois plus tard, alors que les parents ont eux-mêmes rejoint dans la rue leurs enfants, qui y avaient rejoint les enseignants, que vous accordez aux parlementaires le droit de s'exprimer et ce, même pas au cours d'une séance publique du Conseil, mais, à l'occasion d'une séance de commission. On a dit, madame la Présidente, que certains membres du bureau avaient estimé important de tenir nos travaux de la sorte parce qu'il fallait tenir compte du Mondiale et qu'aujourd'hui, à 17 heures, les Diabes rouges vont monter sur le terrain pour y rencontrer l'équipe de la Corée du Sud. C'est évidemment important. Je présume qu'il n'y aura pas tellement de bouchons, monsieur Lagasse, aujourd'hui à la sortie de Bruxelles...

M. Lagasse. — Dans le Brabant wallon non plus!

M. Ducarme. — ... mais ce qui est clair, c'est que le bureau a préféré envisager une séance de commission sur la problématique de l'enseignement simplement parce que, dans le chef d'un certain nombre de parlementaires, socialistes comme sociaux-chrétiens, se trouvent vraisemblablement de tels amateurs de football qu'il est plus intéressant de regarder Vérone où nos ministres nationaux sont quasi en conclave autour du «ballon rond» sur le petit écran que de se soucier ici, aujourd'hui, de l'enseignement.

Et là, j'espérais m'adresser à quelques parlementaire du PSC et leur dire, monsieur Ylieff, à eux qui me détiennent aucune responsabilité au sein de l'Exécutif...

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Plaît-il?

M. Ducarme. — Ecoutez! Je vous ai demandé d'être un bon élève. Donc, je vous ai dit de ne pas faire en sorte d'empêcher M. le ministre-président d'écouter. Cependant, ma remarque comprenait un élément subsidiaire qui impliquait que vous écoutiez. Dès lors, vous lirez le compte rendu et je ne répéterai pas ce que je viens de dire. D'ailleurs, je ne crois pas que vous soyez, en quelque hypothèse que ce soit, responsable de l'absence des membres du PSC et si vous avez réagi, c'est vraisemblablement en entendant ces trois lettres. Je comprends que cela vous fasse bondir et émerger d'un certain nombre de lectures.

Toutefois, j'aurais aimé leur rappeler qu'ils auraient dû, eux qui ont participé au bureau, méditer ce que M. Nothomb, président de la Chambre, déclarait récemment à *La Libre Belgique*: «Le Parlement doit travailler vite et bien, sinon on essaiera de le contourner.» Et il poursuivait: «Le problème est de savoir comment rendre au Parlement sa position centrale. Pour se faire respecter, un Parlement doit reprendre ses fonctions essentielles en mains.»

Le Parlement de la Communauté française n'a pas de position centrale. Sa majorité le met sur la touche et il faut en être conscient.

Pour en revenir au fond de l'interpellation, je voudrais vous dire et vous rappeler que la contestation enseignante, aujourd'hui, a gagné toutes les couches de la population.

Les examens de fin d'année ne pourront être organisés dans la plupart des établissements.

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Dans l'enseignement libre! Dans l'enseignement officiel, ils le sont.

M. Neven. — Vous ne connaissez pas votre enseignement, monsieur le ministre!

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Où ne sont-ils pas organisés? Dites-le moi.

M. Neven. — Ce n'est pas moi qui vais les dénoncer. Vous les avez déjà menacés des pires foudres.

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Ne dites pas n'importe quoi!

M. Neven. — Vous ne connaissez pas votre enseignement, monsieur le ministre!

Mme la Présidente. — Monsieur le ministre, écoutez l'interpellateur, s'il vous plaît!

Poursuivez, je vous prie, monsieur Ducarme.

M. Ducarme. — Les examens de fin d'année ne sont pas organisés dans la plupart des établissements, monsieur le ministre. Je souhaite vous rendre attentif à un point important. Quelle est actuellement la tâche qui vous revient en tant que ministre de l'Education? Vous avez une mission d'ensemble vis-à-vis de tous les réseaux. Vous avez un rôle particulier concernant l'enseignement de la Communauté française. Je trouve pour le moins étrange dans votre chef de répondre en ne citant que ce qui se passe dans l'enseignement de la Communauté française et en utilisant — comme M. Neven vous l'a fait remarquer — un argument relativement spécieux: «Citez-moi les établissements où les examens n'auront pas lieu», alors que vous avez fait planer depuis le départ une épée de Damoclès au-dessus de la tête des enseignants de tous les établissements en les menaçant: «Si vous n'organisez pas vos examens, un certain nombre de mesures seront prises.»

Je vous rappelle simplement que vous avez une responsabilité d'ensemble vis-à-vis de tous les réseaux. Vous êtes responsable et vous avez un pouvoir de patron sur l'enseignement de la Communauté française, mais vous avez aussi un rôle de coordination. Vous devez faire en sorte qu'il y ait, non pas nécessairement de la concurrence, mais une bonne émulation entre les différents réseaux. Et

vous avez, à cet égard, une responsabilité vis-à-vis de l'enseignement libre subventionné et vis-à-vis de l'enseignement officiel subventionné. C'est peut-être un point qui vous échappe.

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Vous ne connaissez pas votre sujet!

M. Ducarme. — Si ce point vous échappe peut-être, il n'échappe pas à un certain nombre de vos fonctionnaires, ni à un certain nombre d'observateurs politiques qui se demandent d'ailleurs aujourd'hui s'il est encore opportun que, dans l'avenir, ce double rôle du ministre de l'Enseignement soit assumé comme il l'est actuellement. J'y reviendrai tout à l'heure.

Je tiens à attirer également votre attention sur un autre fait. Que vous boycottiez d'une certaine manière ce Parlement, c'est une chose, et vous abusez d'ailleurs de la majorité. Mais que vous employiez des méthodes précieuses à l'égard des enseignants en les menaçant de les pénaliser s'ils n'organisent pas les examens, et que vous demandiez à un parlementaire de l'opposition de préciser les noms des établissements en faute pour pouvoir dire éventuellement à certains qu'il y a eu dénonciation de la part d'un parlementaire de l'opposition, je trouve que vous y allez un peu fort! Et je vous demande simplement, au-delà de cette espèce d'aveulement...

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Cela vous gêne que, dans l'enseignement officiel, on organise les examens, alors que vous êtes partisan de l'autre enseignement! La loi est respectée dans l'enseignement officiel. Pour moi, c'est très bien.

M. Ducarme. — Monsieur le ministre, les examens ne seront pas organisés uniformément partout.

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Si, ils le seront.

M. Ducarme. — Ce n'est pas vrai! Il est indécent qu'un ministre, dans une assemblée parlementaire, demande à des parlementaires de l'opposition, en fonction des directives qu'il a prises, de faire en quelque sorte de la délation à l'égard d'un type d'enseignement.

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Il est indécent qu'un parlementaire raconte n'importe quoi à la tribune du Parlement!

M. Ducarme. — Mais enfin, monsieur Ylieff, ou bien vous ne lisez pas la presse ou vous n'osez plus la lire. Vous pouvez trouver dans un certain nombre de journaux de la province de Liège le nom d'établissements dans lesquels les examens ne sont effectivement pas organisés.

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — Lesquels?

M. Ducarme. — Lisez la presse, monsieur Ylieff! Les parlementaires libéraux n'adopteront pas une attitude qui pourrait être interprétée comme de la délation.

M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique. — C'est de la médisance à l'égard de l'enseignement officiel. Celui-ci appréciera votre attitude. Ce n'est pas courageux!

M. Ducarme. — Il y a longtemps qu'il a apprécié votre attitude!

Plutôt que de projeter sur l'opposition ce que vous pouvez ressentir vous-même, battez votre coulpe. Nous verrons alors la réaction des enseignants.

Ce que je vous souhaite, monsieur Ylieff, c'est effectivement que le Parlement soit en congé, de même que les enseignants. Je vous le demande officiellement au nom de mon parti, prenez du repos, monsieur Ylieff. Refaites-vous une santé et revenez-nous en pleine forme en septembre. Faites tout ce que vous voulez: de la planche à voile ou tout autre sport, mais revenez-nous en forme et, de grâce, perdez ce tempérament intempestif qui est le vôtre aujourd'hui!

M'adressant de nouveau à M. le ministre-président, je voudrais à présent revenir à l'essentiel du débat.

Aujourd'hui, les syndicats ne vous suivent plus aveuglément dans vos jongleries budgétaires et refusent, même avec le semblant d'accord que vous présentez, de cautionner auprès de leurs affiliés la désorganisation que vous avez mise en place dans l'enseignement francophone, enseignement dont votre Exécutif a la responsabilité.

Aujourd'hui, même les syndicats socialiste et social-chrétien vous ont lâchés. Leurs dirigeants vous ont appelés «des ministres paumés»!

Vos collègues de la Région wallonne vous grappillent des compétences, ceux de la Région bruxelloise restent de glace et les ministres nationaux vous font la leçon et vous prient de revoir votre copie budgétaire.

Que ce soit dans le domaine de l'enseignement ou de l'audiovisuel, ou même de la politique sociale, la politique de l'Exécutif se solde par un échec.

La RTBF est en déroute — demandez à M. Dubie ou M. Moucheron — RTL est en danger et, dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, votre Exécutif a jeté le discrédit sur l'ONE et a imposé aux parents de réserver une place dans les crèches, en moyenne près de dix mois à l'avance, c'est-à-dire avant même de procéder à l'acte procréateur.

Votre Exécutif, monsieur Féaux, a tout raté et il n'existe guère de plus bel exemple d'échec généralisé.

Vous êtes lâchés par tout le monde: par vos responsables de parti, par les ministres nationaux, par vos collègues régionaux, par les syndicats, par les enseignants qui vous avaient fait confiance et par les parents qui avaient cru dans le retour du cœur.

C'est la raison pour laquelle vous avez fait pression, avec succès, sur le bureau de l'assemblée et sur le FDF pour qu'il n'y ait pas de séance d'urgence, car vous avez craint le vote de confiance. Vous avez redouté que certains de vos amis parlementaires ne montrent trop clairement qu'ils estiment eux aussi que vous avez raté le défi de la communautarisation de l'enseignement; vous avez redouté que la déchirure, qui est déjà bien réelle au sein de votre Exécutif, ne lézarde également la majorité qui vous soutient.

Vous me répondez peut-être que votre majorité vous aurait soutenu. Mais comment l'aurait-elle fait, monsieur le ministre-président, avec un partenaire aux bancs totalement vides, avec un partenaire qui, comme à la Région wallonne, aurait empêché un vote de l'ensemble de la majorité, ce que M. Hismans a dû supporter pour le vote du projet Prime? Est-ce vraiment cela qui vous donnerait la possibilité de garder ce partenaire?

Vous avez craint, sans doute à raison, que la frange sociale-chrétienne de la majorité ne suive la voie indiquée par M. Grafé: celle de l'absence de collégialité à l'égard du partenaire.

Vous avez craint qu'elle n'imité M. Deprez dans la voie qu'il a indiquée lui-même et qu'a très bien croquée M. Royer dans *Le Soir* de ce lundi 11 juin.

Votre Exécutif, monsieur Féaux, ressemble à un Zeppelin, à une grosse baudruche en suspension dans le ciel. Personne n'en veut et vous ne savez plus où aller. Ce Zeppelin, c'est vous qui le pilotez vaille que vaille, et on ne sait, à l'heure actuelle, comment il atterrira.

Mais — et là il faut peut-être préciser les responsabilités — ce sont MM. Spitaels et Deprez qui en ont conçu l'idée, esquissé la forme et construit la maquette.

Ce sont eux qui ont négocié et approuvé une loi de financement dont aujourd'hui tout le monde, y compris vos amis syndicalistes, reconnaît qu'elle constitue une erreur historique.

Embusqués dans les bois, ils vous ont laissé encaisser les coups et lorsque je leur ai demandé d'en sortir, M. Spitaels a conseillé aux enseignants de rester dans la rue et de continuer à faire pression sur vous.

Quant à M. Deprez, il a proposé de renforcer la pression fiscale sur les entreprises en déclarant qu'il prenait fait et cause pour les enseignants.

M. Maystadt s'y est rallié en abaissant toutefois de 50 à 100 milliards de francs la manne fiscale récupérable.

Quant à M. Grafé, dont l'absence m'étonne, plus fin que M. Ylieff, il n'a pas couru sur le plateau de *Faire le Point* pour se heurter aux syndicats, mais il a envoyé tous azimuts une lettre d'appel aux bonnes volontés pour résoudre le délicat problème de l'enseignement, problème qui ne lui paraît plus, semble-t-il, pouvoir trouver une solution au sein de votre Exécutif.

Dans votre Zeppelin, monsieur Féaux, certains semblent avoir emporté avec eux, un parachute et l'avoir déjà endossé.

Je crains qu'avec M. Guillaume, de plus en plus silencieux et taciturne, et M. Ylieff, de plus en plus groggy, votre Exécutif ne soit d'ores et déjà cliniquement mort.

Si vous restez en place, c'est uniquement parce qu'il n'y a pas d'élections directes au sein de notre assemblée. Votre Exécutif demeure parce qu'on ne sait qu'en faire et qu'il indispose vos amis qui préfèrent le plus souvent ne pas en parler.

Après trois mois de discussions pour ficeler dans la douleur votre budget, après des semaines d'affrontements internes pour gratter les fonds de tiroir, vous avez décidé des mesures aveugles contre l'enseignement, l'éducation et la recherche, vous augmentez les montants des minerval, vous augmentez la charge pour les parents, vous préparez des pertes d'emploi et ce, au moment où notre pays bénéficie d'une conjoncture économique exceptionnellement bonne et va devoir affronter l'ouverture du grand marché européen.

Mme Simon écrivait dans *Le Soir* du 25 mai, que le résultat de tout cela ce sont « des mesures d'économies linéaires, non réfléchies et mal fagotées à appliquer dès septembre. Et après? » se demandait-elle.

Après: Vous m'avez répondu vous-même lors du débat télévisé qui nous opposa: « Après, on verra » et c'est

ce que M. Grafé a répété dans *La Libre Belgique* du 31 mai.

Expliquant le montage qui a été proposé aux syndicats enseignants, et refusé par ceux-ci, M. Grafé expliquait qu'à partir de 1993 la ristourne radio-TV assurerait le financement des mesures proposées.

Question du journaliste, M. Vaute: « Sur ce dernier point, vous « engagez » le gouvernement national. Et s'il disait non? »

Réponse de M. Grafé, ministre de l'Enseignement: « Ce n'est pas le gouvernement actuel qui est concerné. Car d'ici là il y aura eu des élections. »

Nouvelle question du journaliste: « On ne parle plus de renégocier les lois de financement. »

Nouvelle réponse de M. Grafé: « On verra après les élections. »

C'est un de vos ministres, monsieur Féaux, qui tient ces propos déjà démentis par les faits: M. Martens, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, a pris clairement position en refusant le transfert de la redevance radio-TV et en confirmant au passage que les enseignants flamands bénéficieront bien d'une augmentation de 6 p.c.

Les syndicats, poussés dans le dos par leur base, ont donc eu raison de refuser votre proposition puisque celle-ci est d'ores et déjà rendue caduque par le non-transfert de la totalité de la redevance radio-TV.

Je rappellerai toutefois que dans vos propositions, vous n'hésitez pas à retirer encore, au passage, 300 millions qui devaient normalement servir à payer aux enseignants la programmation sociale 1990 pour les affecter à des dépenses extérieures.

Vos ministres de l'Éducation et de l'Enseignement dénoncent en divers lieux la politique menée par les gouvernements précédents. Imaginez maintenant qu'un ministre libéral ait eu l'idée de prélever 10 p.c. d'une programmation sociale annuelle pour limiter les économies à réaliser. Dites-nous, monsieur Féaux, qui, aurions-nous rencontré brillant, avec les syndicats et la CGSP? Certainement pas vous, mais sûrement M. Ylieff?

Vous avez depuis lors modifié ces propositions initiales, en concentrant l'étalement de la masse de trois milliards artificiellement dégagés non plus sur vingt-quatre mois mais sur dix-huit mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1992. Pour la suite, vous vous engagez à demander « au terme de la présente législature, des moyens complémentaires de financement de l'enseignement ». Le texte ne précise pas comment.

Si c'est par la redevance radio-TV, c'est raté.

Si c'est par la révision de la loi de financement, le chef de file socialiste au gouvernement, M. Moureaux, crie casse-cou et conseille à tous de ne pas y toucher, quitte, comme je le crois personnellement, à fixer en front commun francophone notre point de vue en attendant que la Communauté flamande rencontre éventuellement des problèmes pour son enseignement.

Si c'est par d'autres voies, notamment celle de l'exonération d'impôts et de cotisations sociales pour la prime de fin d'année et le pécule de vacances, vous poseriez les premiers jalons du démantèlement de la sécurité sociale dont tout le monde, excepté M. Happort et votre partenaire au gouvernement national, la Volksunie, connaît les risques qu'il représente pour notre État.

Quoi qu'il en soit, tous ces montages, ces trucs, ces ficelles, ces jongleries, ces bricolages auxquels vous êtes condamnés... non seulement ne font déjà plus illusion, mais bientôt, seront même complètement impraticables en raison de la fin, dès l'année prochaine, de la période transitoire et de l'entrée en fonction des mécanismes définitifs de la loi de financement.

M. Grafé, toujours lui, a transmis au Comité directeur du PSC — je tiens à saluer la présence parmi nous de deux de ses plus éminents représentants — une note très intéressante à ce sujet. Celle-là même où il évoquait au passage, l'introduction d'un minerval dans les écoles gardiennes.

Le ministre de l'Enseignement y donne l'impression d'avoir compris enfin les mécanismes de la loi de financement et de s'être empressé de les expliquer à ses condisciples. M. Grafé rappelle qu'à partir de 1992 le budget de la Communauté française sera réduit de 378 millions par an jusqu'en 1999. L'Exécutif disposera alors de 3 022 milliards de moins qu'aujourd'hui et inversement, l'Exécutif flamand disposera de 3 022 milliards de plus. Cela signifie, écrit M. Grafé, que dans les sept ans à venir, des mesures nouvelles d'économie devront être prises chaque année. Il évoque ainsi la possibilité de supprimer de neuf à quatorze mille emplois d'ici 1999.

Quant aux éventuelles augmentations salariales, si les enseignants veulent continuer, malgré la loi de financement, à gagner autant que leurs collègues flamands, ils peuvent s'apprêter à rester dans la rue jusqu'à l'an 2000.

Rien d'étonnant dès lors à ce que le seul point d'entente qui existe encore entre vous et votre ministre PSC, soit de renvoyer la solution à plus tard, après 1992. Mais d'ici là il vous faut tenir, quitter à ficeler, à recoller, à bricoler, à poser des sparadraps, de l'ouate ou du plâtre, mais tenir, tenir jusqu'aux élections en faisant payer les parents et les étudiants, en tirant des traites sur les Régions, et en refusant de préparer dès à présent la politique de l'enseignement à mener d'ici l'an 2000.

Voilà le vrai reproche que je vous adresse: uniquement pour ne pas reconnaître l'erreur commise avec la loi de financement, vous menez la politique du pire, celle qui consiste à vouloir subsister au détriment de l'avenir et des jeunes générations.

Que votre parti refuse de voir la vérité en face, je n'en veux pour preuve que cet éditorial signé par l'inénarrable M. Ylief dans la revue des enseignants socialistes du premier trimestre 1990 et intitulé «Un printemps pour l'enseignement francophone».

«En faisant de la communautarisation de l'enseignement un des objectifs prioritaires de notre participation au gouvernement, nous avons clairement démontré notre volonté d'ancrer l'école au cœur de la société ainsi que notre détermination à fonder la prospérité de demain sur l'éducation d'aujourd'hui. Cette reconnaissance s'est d'abord opérée sous la forme d'une reconquête progressive des moyens financiers nécessaires et se réalise dès à présent sous la forme d'une restructuration dynamique sur les plans de l'administration et de la pédagogie.»

Tel est, monsieur le ministre-président, le soufflé que votre ministre de l'Enseignement présentait au monde enseignant au moment où celui-ci s'apprêtait à descendre dans la rue.

Vous ne faites plus rire personne et il est grand temps que cela cesse.

Il est temps que vous cessiez de procéder par petites touches à des échanges de compétences entre la Communauté et la Région.

La proposition libérale est claire et praticable: mettons en commun les budgets de la Communauté et de la Région. Remettons-les à plat, et décidons de priorités au nombre desquelles l'enseignement, la formation et la recherche. Une fois ces priorités arrêtées, que chaque assemblée, chaque Exécutif gèrent pour eux-mêmes les matières qui leur seront propres.

Mais ici encore votre parti qui mûrit est réticent, monsieur Féaux, car sur ce point il m'apparaît profondément divisé, et il lui est impossible aujourd'hui d'arrêter une position commune entre les avis d'un Moureaux, d'un Happart, d'un Van Cauwenberghe, d'un Collignon, d'un Dehousse ou d'un Féaux. Quant à nous libéraux, nous vous proposons de reconstruire un front des francophones et d'exiger ensemble que des correctifs, ayant trait à l'évolution démographique et à l'évolution salariale, soient apportés à la loi de financement.

Mais là encore — et nous le regrettons — votre parti est réticent: vous dites: «les Flamands ne veulent pas», mais ce que vous craignez précisément c'est que votre faiblesse, face au partenaire flamand, ne soit trop claire aux yeux de ceux à qui vous vous êtes présentés comme des champions wallons, les défenseurs de Happart, de la veuve wallonne et de ses orphelins.

En fait, votre parti, pour revenir aux affaires, a tout promis et a tout abandonné en même temps. Aucune de vos promesses n'est tenue. Et ce débat-là, ce sera à l'électeur de le trancher!

Madame la Présidente, chers collègues, il est vital que l'enseignement fasse l'objet d'un débat social majeur.

Etes-vous prêt, monsieur le ministre-président, à porter le fer dans la plaie et à organiser le débat sur l'évolution et les déficiences de notre système éducatif, avec en toile de fond les possibilités budgétaires garanties par le décloisonnement des institutions communautaire et régionale?

Etes-vous prêt à ce que parents, élèves, représentants du corps enseignant, des syndicats, de la classe politique et du secteur économique, élaborent en commun un nouveau contrat social pour les enseignants, un nouveau contrat éducatif?

Etes-vous prêt à ce que ce contrat éducatif englobe un pacte scolaire communautarisé, destiné à garantir la liberté de choix des parents?

Etes-vous prêt à redéfinir les objectifs et les différents niveaux de l'enseignement?

Etes-vous prêt à revoir fondamentalement les rythmes scolaires, les apprentissages de base, les méthodes de travail?

Etes-vous prêt à faire face aux conséquences de l'évolution démographique et à la revalorisation salariale, sociale et morale des enseignants?

Etes-vous prêt à créer les conditions de possibilités d'une plus grande formation continuée des enseignants?

Etes-vous prêt à accorder aux chefs d'établissement, non seulement la liberté de gestion, mais encore la liberté pédagogique?

Etes-vous prêt à assurer une meilleure politique du personnel enseignant, en lui garantissant notamment une plus longue stabilité dans le même établissement?

Etes-vous prêt à poser la question de la mise en place d'un pouvoir organisateur pédagogique pour l'enseignement de la Communauté française ?

Etes-vous prêt à prendre toutes les mesures que requièrent, pour nos jeunes, notre entrée dans le grand marché européen et la préparation du troisième millénaire ?

Etes-vous prêt à mettre en place, dans le cadre de notre assemblée, une commission parlementaire spéciale qui, consultant les différentes parties intéressées, travaillerait...

Monsieur le ministre-président, je m'aperçois que le ministre de l'Éducation ne m'écoute pas.

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif. — Votre interpellation m'est adressée mais peut-être est-ce par erreur ?

M. Ducarme. — Vous êtes bien ministre-président de l'Exécutif ? Dans ce cas, je ne me trompe pas car j'ai abordé également des problèmes de la majorité. Je préfère que vous soyez en face de moi ; c'est plus agréable.

M. le ministre Ylieff semble à présent disponible et M. le ministre Grafé vient de nous faire le plaisir de se joindre à nous.

Je puis donc aborder la question qui se pose aujourd'hui. Nous en avons entendu longuement parler. Une proposition a été formulée. Les observateurs — y compris de la majorité — parlent d'états généraux de l'enseignement. Il est également question de conférences permettant de faire le point sur l'état de l'enseignement dans la Communauté française.

Je demande à l'Exécutif s'il est prêt à soutenir une proposition de création d'une commission parlementaire spéciale qui, consultant les différentes parties intéressées, travaillerait, comme ce fut le cas lors de l'instauration du Pacte scolaire, à l'élaboration commune de ce nouveau contrat éducatif.

Monsieur le ministre-président, si j'étais pessimiste, je dirais que les carences lamentables de votre Exécutif dans les semaines qui viennent de s'écouler me permettraient de ne pas interpellier et de répondre à l'avance à votre place en trois lettres : non.

Comme j'essaie toujours d'être optimiste, je vous pose la question de savoir si votre Exécutif peut se montrer d'accord sur la création d'une telle commission.

Si tel est le cas, nous allons nous compter et nous allons voir si ce qui est dit un peu partout dans la Communauté française par les parlementaires, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, peut permettre de dégager un consensus.

En fin de cette interpellation, nous déposerons donc non pas un ordre du jour motivé, parce que je présume que si M. Biefnot fait le planton, c'est parce qu'il s'attend peut-être à devoir déposer un ordre du jour pur et simple...

M. Biefnot. — Vous n'êtes pas obligé d'être grossier avec moi, monsieur Ducarme.

M. Ducarme. — J'ai toujours eu beaucoup de respect pour les plantons.

M. Ylieff, ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique. — La grossièreté n'est pas valorisante !

M. Ducarme. — Ne le prenez pas de mauvaise part, monsieur Biefnot. Le mot « planton » n'est pas toujours péjoratif.

Mme la Présidente. — Je crois que M. Biefnot est là pour vous écouter, monsieur Ducarme.

M. Ducarme. — Je retire volontairement le propos que j'ai tenu et j'espère que M. le chef de groupe socialiste est présent non pas dans le but de déposer une proposition d'ordre du jour pur et simple, mais pour écouter attentivement mon interpellation et ensuite examiner ensemble quelles sont les possibilités d'un consensus francophone. Si tel est le cas, je me serai trompé et quand on se trompe, il faut pouvoir le reconnaître.

M. Biefnot. — Quand vous dites que vous vous êtes trompé, vous confirmez votre expression première. Au début de votre intervention, vous aviez des accents assez sympathiques, mais maintenant vous tombez inévitablement dans l'excès. Or, vous savez que ce qui est excessif est insignifiant.

M. Ducarme. — Merci de rédiger mon bulletin, monsieur Biefnot, je suppose que vous me le remettrez par écrit à la sortie.

Je dis clairement à l'Exécutif et aux représentants de la majorité ici présents que nous allons déposer une proposition de résolution portant création d'une commission spéciale du contrat éducatif de la Communauté française. Nous allons demander que cette commission spéciale, composée de treize membres, élise son président, son vice-président et son secrétaire, qu'elle entame ses travaux par l'audition de toutes les associations de la communauté éducative francophone et de tous les groupements représentatifs intéressés par l'enseignement, qu'elle fixe le contenu et le programme de ses activités, qu'à dater de son installation, elle dispose de six mois pour transmettre son rapport, ses conclusions et ses propositions à la Présidente de notre Conseil afin que celui-ci organise un débat sur l'enseignement et l'éducation.

Si la volonté de la majorité, au-delà des problèmes budgétaires qu'elle rencontre, est bien de démontrer son efficacité quant à l'enseignement de la Communauté française, elle ne peut s'opposer à la création d'une telle commission. Vous rendriez alors un service important à la Communauté française ; vous permettriez à son Parlement de se pencher sérieusement sur un dossier qui est actuellement traité dans la rue dans toute la Communauté française et vous donneriez la possibilité aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement de votre Exécutif de venir débattre clairement avec les parlementaires, dans l'enceinte parlementaire, des préoccupations de l'enseignement.

Vous permettriez aussi à tous les tenants de la communauté éducative de venir s'exprimer, non pas devant les portes fermées des ministres de l'Exécutif de la Communauté française et les administrations communales, mais là où le pouvoir doit se situer c'est-à-dire au Parlement de la Communauté française. Si vous voulez vraiment que la Communauté française existe, je ne doute pas que la réponse sera positive de la part de l'Exécutif, du Parlement et de la majorité actuelle.

Si tel n'est pas le cas, je vous invite à expliquer aux syndicats, aux représentants des parents et des élèves pourquoi vous ne leur ouvrez pas la porte de leur Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Féaux, ministre-président.

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, chers collègues, en écoutant l'interpellation de M. Ducarme je me suis posé la question de savoir s'il ne s'était pas trompé de ministre. En effet, toute une série de questions, de réflexions et de suggestions s'adressent aux ministres de l'Enseignement de la Communauté française. Chacun a ses responsabilités au sein d'un Exécutif.

Par conséquent, je répondrai aux questions qu'il a posées concernant le fonctionnement de l'Exécutif, ses aspects budgétaires dont j'ai la responsabilité. Pour l'aspect pédagogique, par ailleurs intéressant, c'est aux ministres de l'Enseignement que vous auriez dû adresser votre interpellation.

De même, vous avez émis un certain nombre de réflexions critiques sur le fait que le Conseil et notre Parlement n'avaient peut-être pas joué le rôle qu'il fallait face à ce problème que vous avez évoqué. Ce n'est pas une critique qui s'adresse directement à l'Exécutif. Pour ce qui nous concerne, nous sommes évidemment à la disposition de ce Conseil chaque fois que vous le souhaitez pour discuter ou débattre en commission ou en séance publique des différents problèmes. Nous avons d'ailleurs reçu hier de Mme la Présidente une lettre demandant que la commission de l'Enseignement soit réunie afin que les problèmes de l'enseignement avec toutes leurs répercussions soient discutés. Nous sommes évidemment à la disposition de ce Conseil. Une réunion pourrait avoir lieu par exemple à l'heure de midi, peu importe le moment.

Personnellement, je me limiterai aux questions concernant plus particulièrement le fonctionnement de l'Exécutif que j'ai l'honneur de présider.

Tout d'abord, je voudrais remercier M. Ducarme, pour la sollicitude dont il fait preuve à l'égard de l'Exécutif en l'entourant d'une vigilance quasi maternelle, je n'oserais pas dire fraternelle. Ma fonction m'amène tout naturellement à me préoccuper quotidiennement de l'évolution et du fonctionnement de cet Exécutif et il ne se passe pas de jour sans que je mette en œuvre tous les moyens lui permettant de remplir sa fonction.

Vous dites notamment, monsieur Ducarme, que les travaux de l'Exécutif sont paralysés depuis plusieurs semaines, que c'est une baudruche, un zeppelin, qu'il est cliniquement mort, etc. Cela ne correspond pas à la réalité. S'il est vrai que l'Exécutif a consacré une très large part de son temps à l'examen de la situation budgétaire de la Communauté française en multipliant réunions et contacts, il n'en demeure pas moins qu'il a pris en temps voulu les décisions qui s'imposaient, notamment en ce qui concerne les projets relatifs à la tutelle, à la délégation à la Commission communautaire française, que nous avons votés ce matin.

Dès le 23 avril, l'Exécutif a marqué son accord sur la convention autorisant la chaîne 5 à diffuser ses programmes dans la Communauté française. Vous avez vu que la convention a été signée voici quelques jours.

Nous avons aussi approuvé le programme présenté au Fonds social européen et un avant-projet de décret permettant le maintien, après dix-huit ans, des mesures de protection de la jeunesse. Il y a eu un avant-projet de M. Ylief relatif à l'enseignement secondaire à horaire réduit et également un accord sur un projet de MM. Ylief et Grafé.

Vous avez fait état d'un désaccord notoire entre les deux ministres de l'Enseignement francophone. Je vous signale cependant un accord sur un projet portant sur les établissements de l'enseignement organisé par la Commission française instaurant notamment la participation de la communauté éducative. Bref, je ne crois pas que l'on puisse dire que l'Exécutif n'a pas fonctionné et n'a pas pris en temps voulu les mesures qui s'imposaient.

Concernant les travaux de l'Exécutif et la situation de l'Enseignement dans la Communauté française, il me paraît cependant indispensable de reprendre certains éléments évoqués pour les replacer dans leur perspective exacte.

Outre les points que j'ai déjà évoqués et qui ont été adoptés par l'Exécutif au cours des dernières semaines et des derniers mois, l'Exécutif a réglé, lors de sa dernière séance, toute une série de mesures qui étaient en suspens à son ordre du jour.

Voici, parmi les plus importantes, les mesures qui ont été prises: la structuration de l'administration de la Communauté française en deux ministères, avec articulation des différentes directions générales et directions d'administration. Nous avons aussi autorisé la diffusion de la télévision espagnole TVF. Nous avons pris, je l'ai dit ce matin en réponse à MM. Monfils et Mottard, des décisions en faveur de l'Orchestre philharmonique de Liège. Nous avons adopté la création d'une commission consultative des musiques non classiques, c'est-à-dire le jazz et la chanson.

Nous avons pris un arrêté organisant les centres d'accueil d'urgence au sein des services résidentiels en protection de la jeunesse. Nous avons adopté aussi une convention avec le Centre de rayonnement de la Culture française pour le Centre sportif de Fouron. Il y a un accord de principe sur l'infrastructure sportive du Hall de Jambes impliquant la Communauté française, la province et la ville. Il y a également un décret sur l'agrément et le subventionnement des services d'aide précoce aux enfants handicapés ainsi qu'un accord sur la procédure de conclusion des traités et accords internationaux par la Communauté française. En outre, plusieurs décisions sont intervenues concernant l'organisation du FOREm.

Bref, une série de mesures ont été prises par l'Exécutif, qui sont importantes et qui ont nécessité un temps de préparation relativement long au sein de groupes de travail. Il est de pratique assez courante que des groupes de travail soient chargés de faire rapport et de permettre de finaliser les propositions qui sont faites.

Quand M. Ducarme prétend que l'Exécutif ne fonctionne pas bien ou n'a pas bien fonctionné, qu'il est cliniquement mort, ses affirmations ne correspondent pas, me semble-t-il, à la réalité.

M. Monfils. — C'est vrai, monsieur le ministre-président pour une série de décisions. Mais, pour ce qui concerne les grands problèmes, votre Exécutif est quasiment en faillite. C'est tellement vrai que vous vendez en partie à l'encan la Communauté française à la Région bruxelloise et à la Région wallonne. M. Ducarme n'envisageait pas les petits dossiers qui constituent le train-train quotidien de l'Exécutif, mais les grands équilibres qui remettent en cause la structure même de cet État. Répondez donc au problème fondamental qui est posé. Si des dizaines de milliers de personnes descendent dans la rue c'est quand même parce qu'il y a un malaise, monsieur le ministre-président.

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif. — Je réponds à la première critique qu'a formulée M. Ducarme, la paralysie totale qui affecterait depuis plusieurs semaines les travaux de l'Exécutif de la Communauté française, et pas uniquement l'enseignement. Je démontre que finalement cela ne correspond pas à la réalité.

M. Ducarme estime que le président n'a pas procédé à l'arbitrage des différents problèmes qui se sont présentés à l'Exécutif. C'est sur cette question de fonctionnement de l'Exécutif que je tiens à répondre. Je me permettrai de dire que je ne suis pas d'accord avec cette manière de voir.

D'ailleurs M. Ducarme et moi-même — il s'en souvient — nous sommes trouvés à un certain moment dans un rapport enseignant-enseigné. Il sait bien que je suis un partisan résolu de la participation et du dialogue dans la prise de décisions. Je ne suis pas l'homme des « grands coups de gueule » mais d'un travail inlassable de conviction. C'est moins rapide à court terme mais sans doute d'une meilleure efficacité à long terme. Je crois que chacun a son éthique du métier politique; voilà la mienne en ce qui concerne mes responsabilités actuellement.

Dans cet esprit, je n'évite aucune question, aucune interpellation. Ma volonté est de parler vrai en tenant compte des chiffres budgétaires réels, qui sont la traduction de l'action de l'Exécutif mais aussi du cadre où il doit agir.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre à une interpellation antérieure de M. Monfils concernant notre prétendue impasse budgétaire et le déficit de la Communauté française.

Sur ce point, nous partageons la préoccupation de M. Ducarme. C'est pourquoi, j'ai refusé que l'Exécutif se contente d'opérer un contrôle budgétaire sur la seule année 1990, sans avoir une perspective pour 1991 et pour les années qui suivent, chacun sachant que c'est le poids de l'enseignement qui représente le défi budgétaire le plus important.

Notre contrôle budgétaire de 1990 — j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune, je le répète — a été satisfaisant. Il n'y a pas de dérapage et donc pas lieu de prendre des mesures de redressement.

Pour ce qui concerne 1991, étant donné notamment l'application à l'ensemble de notre personnel, et singulièrement aux enseignants, de l'accord inter-sectoriel, un certain nombre de problèmes se sont effectivement posés puisque nous devions trouver dans un premier temps 4 milliards, ensuite 3,9 milliards.

Vous le savez, là aussi nous avons pris des contacts avec d'autres pouvoirs, ce qui nous permet de nous engager à payer dès novembre prochain, et pendant toute l'année 1991, les 2 p.c. de la négociation inter-sectorielle et de le faire sans toucher au volume global de l'emploi, ce qui me paraît un élément important.

À côté de cela une négociation, non plus inter-sectorielle, mais sectorielle est engagée. Différentes pistes ont été tracées, différents contacts ont eu lieu. Il n'est pas exclu qu'un accord puisse intervenir qui prévoirait environ 1 p.c. supplémentaire. Dans l'ensemble, 3 p.c. seraient donc donnés aux enseignants de la Communauté française. Si l'on fait la comparaison avec la situation en Région flamande, c'est pratiquement la même chose, car il ne faut pas oublier que de ce côté 1 p.c. doit provenir de la productivité, ce qui camoufle « gentiment » certaines réductions d'emploi. Chez nous, il n'y a pas de réduction

d'emploi. En ce domaine-là, nous n'avons pas non plus manqué à nos responsabilités. Nous sommes toujours ouverts à une négociation sectorielle. Je me demande d'ailleurs quel est le niveau de pouvoir qui, déjà au mois d'avril-mai 1990, se préoccupe dans l'élaboration de son projet non pas seulement de l'année 1991 mais déjà de l'année 1992. Vraiment, il ne peut être question d'irresponsabilité en cette matière.

Pour garantir les financements, et suite aux contacts pris avec les représentants de la Région wallonne, de la Région bruxelloise et de l'État national, les accords de coopération que j'ai évoqués devant votre Conseil sont en cours d'élaboration.

J'insiste vivement sur le fait que les difficultés n'ont pas été rejetées au-delà de la limite des prochaines élections législatives. L'Exécutif unanime, comme les partis de la majorité, ont tenu à définir leur attitude pour sauvegarder l'existence et l'avenir de la Communauté française. Personne ne peut contester le caractère responsable d'une telle attitude.

Comme l'a souligné M. Ducarme, la situation de l'enseignement soulève effectivement toute une série de problèmes de fond! Non seulement, le statut financier des enseignants doit être valorisé sans déséquilibrer les bases budgétaires de la Communauté française, mais aussi, et peut-être davantage, la qualité de notre enseignement et la manière dont il est organisé, ainsi que la meilleure utilisation des budgets disponibles.

Les ministres membres de l'Exécutif estiment qu'un tel débat de fond, qui doit porter sur l'avenir de l'enseignement au cours des dix prochaines années, nécessite une participation large et ouverte de tous les intéressés. Il appartient aux syndicats, mais aussi aux associations et aux mouvements, de nous indiquer comment ils souhaitent participer à cet indispensable débat. Pour l'Exécutif, il s'agit de travailler notamment dans le cadre du Conseil de l'Éducation et de la Formation, dont la constitution est débattue en commission. Mais il faut aller plus loin, et permettre aux interlocuteurs de s'exprimer par catégorie et par réseau, non seulement à la base, mais encore avec l'ensemble des Régions. À ce propos, je souligne les déclarations récentes du mouvement ouvrier chrétien, qui résilie les problèmes de l'enseignement dans un contexte général, où il serait absurde de sacrifier le social et le culturel au nom de l'enseignement. Affaiblir un domaine ne permet pas de renforcer les autres. Il ne faut pas confondre priorité et exclusion. L'Exécutif maintient à cet égard une attitude cohérente.

Et sur tous ces points, la position de l'Exécutif est unanime. Quant aux partis politiques, ils ont eu l'occasion d'exprimer leur approche du problème. Je constate que pour les partis constituant la majorité à la Communauté française, cette approche est convergente; elle pourrait aboutir à un accord qui éviterait un large mouvement, soulevant de véritables interrogations, mais qui déboucherait sur l'amertume.

M. Ducarme a également évoqué la dégradation de la situation professionnelle des enseignants. Peut-être a-t-il commis un lapsus, car cette situation s'est indiscutablement améliorée depuis le changement de majorité. Les chiffres le prouvent et nul ne les ignore, même si chacun s'est déjà habitué au rétablissement de l'index, ainsi qu'aux 2 p.c. résultant de la négociation inter-sectorielle datant déjà d'il y a quelques mois. Il s'agit là d'acquis importants qui ont amélioré objectivement la situation des enseignants.

M. Gol. — Monsieur Féaux, vous constatez que les gens sont déjà habitués au rétablissement de l'index... Mais qui a rétabli cet index ?

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif. — Mais ce rétablissement est intervenu sous la présente majorité...

M. Gol. — Non pas du tout, vous faites erreur. L'index a été suspendu pour les années 1984, 1985 et 1986. Il a été rétabli en 1987.

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif. — En tout cas, les effets de ce rétablissement de l'index se font sentir maintenant. C'est vrai également pour les négociations inter-sectorielles.

L'on peut effectivement regretter que dans certaines écoles, les examens n'aient pu être organisés correctement comme cela aurait dû être le cas. L'Exécutif — et M. Ylieff l'a déjà dit à M. Ducarme au cours d'une interruption — a veillé à prendre toutes les mesures dépendant de lui pour assurer l'organisation de ces examens. Il est évident qu'il appartient d'abord aux professeurs de faire la part entre le mouvement de contestation et la nécessaire attention à la situation des enfants dont ils ont aussi la responsabilité.

Je crois, madame la Présidente, mesdames, messieurs, que nous devons tous faire preuve de modestie et d'honnêteté dans ce domaine. En effet, il s'agit d'un débat fondamental. Ce qui est en jeu, c'est non seulement la situation matérielle actuelle des enseignants mais également le résultat de frustrations accumulées depuis une décennie. Dès lors, il n'est pas étonnant que cela débouche sur une situation de crise. Il appartient à tous les responsables politiques de réagir avec ouverture et lucidité, en évitant la démagogie. C'est pourquoi j'insiste pour qu'au delà des polémiques et du jeu normal de l'opposition qui interpelle la majorité, chacun ait l'occasion de participer à une concertation attendue par tous les citoyens de la Communauté française. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Ducarme.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, j'éprouve une certaine tristesse, vous ayant interpellé, après la réponse que vous nous avez donnée. J'aurais pu interpellé les ministres de l'Enseignement mais vous conviendrez que les interpellations adressées jusqu'à présent par les parlementaires libéraux aux deux ministres de l'Enseignement n'ont pas permis de dégager, avec beaucoup de précision, la position de l'Exécutif. Il est triste de devoir vous interpellé pour que vous puissiez défendre la cohésion de votre Exécutif.

On comprend le besoin de vacances de M. Ylieff lorsque l'on voit la forme superbe de M. Grafé qui a même la possibilité — et c'est très bon pour nos sportifs — de montrer son dynamisme via le sport. Autant il est dynamique pour le sport, autant il est en « musculation » dans le domaine de l'enseignement: en effet, il ne s'est pas encore exprimé dans le débat.

Cette interpellation était donc nécessaire: quand vos ministres n'apportent pas de réponse significative aux interrogations et quand ils montrent qu'ils ont des appréciations différentes — nous l'avons constaté dans la perception qu'avait M. Detremmerie qui a pris M. Ylieff à partie tout à l'heure, de l'action de l'Exécutif —, il est normal que l'on interpelle le patron, c'est-à-dire le ministre-président de l'Exécutif. La tristesse que nous

éprouvons est d'autant plus vive que votre Exécutif travaille, puisque vous nous avez d'ailleurs fait part de toute une série de décisions prises au cours de séances de l'Exécutif. J'en ai relevé qui sont relatives à votre département.

Cependant, vous n'avez pas indiqué votre conception d'ensemble ni votre positionnement sur le plan financier et vous ne nous avez donné aucune indication quant à ce qui se passera dans deux ou trois ans. Je vous plains: les réunions de l'Exécutif de la Communauté française ne doivent pas être bien gaies! Les premiers points, ceux du ministre-président — je présume, en effet, que vous respectez l'ordre dans la présentation des matières —, sont examinés et l'on entend, pendant ce temps, des bruits de ferraille: de M. Ylieff et de M. Grafé! Les points qui concernent M. Guillaume sont abordés en dernier lieu; c'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure qu'il me semblait bien taciturne!

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif. — Vous ne m'avez pas bien écouté. Des projets de MM. Ylieff et Grafé — dont certains sont même communs à ces deux ministres — ont été examinés par l'Exécutif.

M. Ducarme. — Les décisions, ce sont les vôtres... Vous savez bien que, dans l'exercice des fonctions qui sont celles de membres de l'Exécutif, certaines décisions sont prises et d'autres pas. Vous avez parlé de décisions intervenues dans le secteur de la fonction publique communautaire. N'existe-t-il pas actuellement un léger passif entre les partis de la majorité quant à la désignation d'un certain nombre de fonctionnaires généraux dans le secteur de l'enseignement? Que faut-il penser de l'information, perçue à certains moments et dont on parle peu, laissant entendre que si l'on ne se met pas d'accord sur l'ensemble et que l'on ne donne pas les moyens nécessaires à MM. Grafé et Ylieff, l'on ne nommera pas à telle fonction ou à telle autre? Le problème de la structure du ministère de l'Enseignement, de l'Education, ne tient-il pas au blocage structurel de votre Exécutif car aucun accord n'a pu être obtenu sur le financement?

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif. — Le blocage n'existe plus. La décision a été prise.

M. Ducarme. — La situation est donc débloquée. La structure est connue mais y a-t-il un accord politique sur les nominations?

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif. — Il existe une procédure pour cela, vous le savez.

M. Ducarme. — Y a-t-il accord politique?

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif. — Un accord politique a été conclu sur la structure de l'administration, sous forme de deux ministères, avec la définition du nombre de directions générales, de directions d'administration, etc...

M. Ducarme. — Les nominations sont-elles effectuées?

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif. — Non, évidemment!

M. Ducarme. — Mais on connaît les noms? A ce niveau-là, un accord existe-t-il?

M. Neven. — Il y a un accord sur les fromages mais on ignore qui les mangera !

M. Ducarme. — Monsieur le ministre-président, vous avez donné un certain nombre d'informations quant à l'action de votre Exécutif.

Nous n'avons rien entendu en ce qui concerne le financement, ce que je regrette.

Je vous ai parlé du décloisonnement budgétaire entre la Communauté et la Région. Vous n'avez pas non plus donné la position de votre Exécutif à ce sujet.

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif. — Il négocie des accords de coopération.

M. Ducarme. — La démonstration est donc faite que l'Exécutif, pas plus que les partis de la majorité, n'a de position à cet égard.

En ce qui concerne la Région bruxelloise, nous n'en savons pas davantage. Vous ne nous avez pas dit si vous alliez vous engager davantage dans une voie permettant de donner plus de pouvoirs aux Régions ou si vous alliez envisager la forme de financement mettant les budgets « à plat », comme je l'ai proposé.

Le drame de cet Exécutif est le suivant: Il pratique votre politique, c.à.d. la politique du pire et il ne veut pas déterminer avec précision quel sera l'engagement budgétaire possible dans les deux ou trois ans qui viennent.

J'en viens au deuxième élément concernant la politique menée par l'actuel Exécutif. Vous nous dites: « Nous sommes pour un débat large et nous sommes d'accord que toutes les associations, tous les groupements, tous les individus, qui pourraient participer à la réflexion sur l'enseignement, puissent se prononcer. » Mais où? Comment? Dans quels délais? Je n'ai pas entendu que vous répondiez clairement à ma demande. Puis-je m'attendre, de la part de l'Exécutif, au souhait de voir ce débat se dérouler au sein de notre assemblée parlementaire? Vous ne m'avez même pas dit que l'Exécutif en délibérerait pour voir si notre proposition pourrait éventuellement être retenue.

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif. — Je vous ai indiqué que la commission de l'Enseignement se réunira la semaine prochaine, et que les ministres de l'Enseignement examineront votre proposition à cette occasion.

M. Ducarme. — Mais ma question ne portait pas à ce niveau là! Ma question était de savoir si, dans le même état d'esprit qui a présidé à la concrétisation du Pacte scolaire, à la fin des années cinquante, votre Exécutif aujourd'hui, était prêt à placer tous les interlocuteurs autour de la table en une commission spéciale, adéquate, traitant de ce sujet afin que les francophones puissent, dans les deux ou trois années qui viennent, fixer le type d'organisation de l'enseignement ainsi que le type de contrat éducatif qu'ils souhaitent pour l'enseignement dans la Communauté française.

C'est cela que j'ai demandé, à celui que d'aucuns appellent le premier ministre francophone belge. C'est de nous dire quelle était la ligne politique que vous entendiez imprimer, en tant que ministre-président de notre Exécutif. C'est la raison pour laquelle je vous ai interpellé. Vous êtes, monsieur Féaux, en tant que ministre-président de la Communauté, responsable du devenir de nos institutions au niveau de la Communauté française. Vous êtes

responsable des choix budgétaires, qui doivent se poser dans deux ou trois ans.

Dès lors, même s'il y a des difficultés à l'intérieur de la majorité et à l'intérieur de l'Exécutif, il vous appartient de vous prononcer. Et si j'insiste aussi lourdement, c'est parce que si nous connaissions une situation équivalente à celle du niveau national, vous savez très bien que votre Exécutif serait en très mauvaise posture.

En effet, le même problème, au niveau national, braverait automatiquement l'ensemble des observateurs politiques sur le gouvernement et le seul recours possible serait celui des élections car vous ne pourriez garantir, à terme, la fiabilité de la politique que vous menez.

Le fait que nous ne disposions pas d'élus directs au Conseil de la Communauté française provoque un manque de contrôle démocratique. Si les parlementaires de la Communauté française étaient élus directement, je suis persuadé qu'on n'aurait pas refusé, pendant un mois, une réunion d'urgence du Conseil car cela eût été inconcevable aux yeux de l'opinion publique.

Dès lors, je voudrais, monsieur le ministre-président, vous répéter clairement ce que je vous ai dit tout à l'heure: l'opposition ne déposera pas de motion motivée. Cependant, nous formulons une demande pressante: organisons-nous en respectant la proportionnelle pour discuter de l'avenir de notre enseignement, du statut pécuniaire et moral des enseignants, de la conception que doivent avoir les parents de l'enseignement de notre Communauté ainsi que de la stabilité en ce qui concerne les enfants et les adolescents. Tels sont l'enjeu et la demande que je vous fais de façon pressante et que j'é mets également à l'attention des représentants des partis de la majorité: dites-nous, et dites-nous rapidement, si vous êtes d'accord de remplir ce contrat démocratique pour l'enseignement et si vous acceptez de voter la mise en place de cette commission spéciale!

Si vous êtes prêts à le faire, chacun aura la possibilité de s'exprimer et le Conseil de la Communauté française, sous l'actuelle législature, aura fait un pas aussi significatif qu'un certain nombre de commissions parlementaires au début des années cinquante, ce qui avait conduit à la concrétisation du Pacte scolaire.

J'espère que votre réponse sera positive. (*Applaudissements sur les bancs PRI..*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Nothomb.

M. Nothomb. — Madame la Présidente, j'interviens ici en ma qualité de membre du Conseil de la Communauté française.

Nous sommes, monsieur Ducarme, élus directs et donc démocratiquement responsables comme Parlement de la Communauté française. Je n'oublie cependant pas que, dans une autre assemblée, je suis spécialement soucieux de la revalorisation du Parlement et cette même préoccupation s'exprime évidemment dans les différentes assemblées dont je fais partie.

Je suis venu écouter cette interpellation car c'est ici le lieu où, me semble-t-il, l'opposition doit normalement interpellier l'Exécutif. Une interpellation a été développée et réponse y a été donnée.

C'est dans cette enceinte que doivent avoir lieu les débats fondamentaux sur l'enseignement, y compris ceux qui concernent les difficultés que peut rencontrer l'Exécutif. Tout le monde sait que l'Exécutif doit faire face à des mouvements de mécontentement, tout en tenant compte

des problèmes budgétaires et de diverses réalités. C'est au Parlement que doit avoir aussi lieu le dialogue entre l'Exécutif et sa majorité.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé, au sein de la commission de l'Enseignement, que nous puissions avoir un débat. Il nous a été promis pour le 20 juin. J'ai noté également que le président de l'Exécutif était à la disposition du Conseil. C'est normal.

Le débat ne doit pas avoir lieu uniquement avec les syndicats et les enseignants. Il faut aussi tenir compte des parents, des pouvoirs organisateurs, de l'ensemble des composantes de la vie économique et sociale, des contribuables et de la réalité budgétaire. Les différents soucis doivent pouvoir s'exprimer.

Et où ce débat peut-il mieux se tenir qu'au sein de la commission de l'Enseignement de notre Conseil qui, de par la Constitution belge, est chargée de cette responsabilité de l'enseignement pour la Communauté française. Je ne vois donc pas pourquoi l'on créerait une commission spéciale puisqu'il existe déjà une commission de l'Enseignement au sein de notre Conseil.

Je demande avec insistance, madame la Présidente, que l'on discute des problèmes de l'enseignement au sein de cette commission que vous présidez avec tant d'autorité.

Nous avons rendez-vous le 20 juin et je m'en réjouis. Nous y discuterons non seulement du court terme — il y a des problèmes à court terme qui sont liés à des problèmes budgétaires, et c'est tout de même nous qui voterons ultérieurement le budget de la Communauté française — mais aussi du long terme. Nous avons appris hier que l'Exécutif nous présenterait une nouvelle mouture du décret instituant un Conseil de l'enseignement et de la formation qui, lui, envisagera le long terme. Mais le dialogue doit se tenir en commission de l'Enseignement de notre Conseil.

Je le répète, je me réjouis que rendez-vous soit pris. Comme parlementaire, je serai vigilant afin que le dialogue se poursuive là où il doit avoir lieu. (*Applaudissements sur les bancs de l'Exécutif.*)

Mme la Présidente. — La discussion est close.

PROPOSITION DE RESOLUTION

Dépôt

Mme la Présidente. — J'ai été saisie d'une proposition de résolution de M. Ducarme portant création d'une commission spéciale du contrat éducatif de la Communauté française.

Nous examinerons le sort à réserver à cette proposition de résolution lors de notre prochaine séance publique.

Je déclare la séance levée.

— La séance est levée à 15 h 50.

Prochaine séance sur convocation ultérieure.